



## EXAMEN FACULTE : comment juger le prof et le directeur ?

Par **gaston1000**, le **13/09/2013** à **23:31**

Bonjour,

Un prof de ma faculté n'a pas respecté le règlement d'études interne par rapport à un examen (le règlement précise que les étudiants doivent être informés en début de semestre sur les modalités d'examen; or, ce prof a notifié aux étudiants une modification de l'examen en fin de semestre). L'examen (et sa session de rattrapage) est-il caduque ? Le directeur (de la faculté) a été informé de ce non respect par écrit mais dans mon PV d'examen, il n'en tient pas compte. Comment juger son attitude ?

Par ailleurs, le prof a corrigé mon examen sur une échelle de x points; après, il m'a dit que son échelle était de x+6 points !

Merci beaucoup pour votre aide.

Cordialement.

Gaston1000

Par **trichat**, le **17/09/2013** à **17:47**

Bonjour,

Les contestations liées aux résultats d'examen sont difficiles à mettre en oeuvre.

Les tribunaux administratifs saisis considèrent que les jurys, normalement constitués, délibèrent souverainement.

Vous pouvez adresser au président de l'université un recours gracieux en lui exposant les dysfonctionnements liés à un changement du règlement d'examen et solliciter l'organisation d'une nouvelle session.

En cas de réponse négative, vous disposez d'un recours contentieux, mais vous risquez de vous trouver dans la cas que je cite ci-dessus.

Cordialement.